



Déclaration commune

Entre le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève
et

Le Conseil administratif de la Ville de Genève

Préambule

L'aménagement de la ville est un élément facilitateur permettant de réguler des situations urbaines difficiles, un outil pour façonner la vie sociale. C'est pourquoi, le Canton et la Ville de Genève (ci-après les deux parties) s'accordent à mentionner dans cette déclaration commune certaines questions liées au développement, à l'aménagement et au logement. Ces éléments ont toute leur place dans un document dont on attend qu'il scelle la volonté des deux parties à lutter contre la montée des inégalités et d'agir sur tous les facteurs de fragilisation dans les quartiers qui accueillent des établissements scolaires du REP.

Dans ces domaines, et en particulier dans les bassins versants des écoles de Hugo-Senger, Allobroges, Europe, Pâquis-Centre, Plantaporrêts/Cité-Jonction, les deux parties appellent à :

- promouvoir la mixité entre emplois et logements afin que la ville-centre soit habitée et que son tissu d'activités favorise la vie locale et limite les déplacements pendulaires,
- construire et rénover des logements à loyers abordables pour toutes les catégories de revenus, en veillant à créer des espaces de vie sociale à l'échelle des immeubles, des groupes d'immeubles et des quartiers,
- privilégier les outils d'urbanisme et de politique du logement favorables à l'instauration de la mixité sociale dans les quartiers.

En plus de ces questions et de leur impact sur la cohésion sociale, les deux parties affirment que la recherche d'une meilleure égalité des chances scolaires des élèves ne peut aboutir sans un renforcement de la politique sociale en vue de :

- réduire les inégalités,
- combattre la pauvreté et les risques d'exclusion,
- soutenir les familles,
- favoriser l'intégration.

Forts de ces objectifs, les deux parties décident de signer cette déclaration commune pour se mobiliser et s'accorder afin de développer une politique sociale durable.

* * *

Le cadre de vie

La Ville de Genève est de loin la commune la plus dense du canton, de l'agglomération et de la Suisse. Les quartiers les plus peuplés, au sein desquels l'on retrouve les établissements scolaires du REP : Pâquis-Centre – Cité-Jonction/Plantaporrêts – Allobroges, Hugo-de-Senger et Europe, disposent de très peu d'espaces verts et d'espaces libres. Ces quartiers doivent donc être préservés de toute péjoration de leur densification. De façon générale, la Ville de Genève n'est plus le principal terrain à bâtir du canton et c'est hors de la ville que devront se construire les dizaines de milliers de logements qui manquent pour rééquilibrer l'agglomération.

Dans son projet de plan directeur communal « Genève 2020 », la Ville de Genève s'est fixé l'objectif cible moyen de mettre sur le marché environ 25 % des logements nécessaires sur le Canton en mettant la priorité sur la production de logements accessibles aux familles et aux personnes économiquement faibles.

La mixité sociale dans les quartiers est un élément de prévention et de préservation du cadre de vie. Outre l'action à mener par les deux parties dans le domaine du logement, cette mixité peut être favorisée par des activités culturelles riches et variées et par une offre de structures d'accueil de la petite enfance répondant aux besoins. Les deux parties soutiendront ces objectifs dans les quartiers du REP par une politique de subventionnement ciblée et en facilitant la mise à disposition de surfaces et de locaux.

La qualité du cadre de vie se mesure aussi au degré d'entretien du patrimoine : immeubles, mobilier urbain, espaces verts, environnement urbain et voiries. A l'instar des travaux de réaménagement effectués par la Ville de Genève au parc des Acacias (écoles des Allobroges et de Hugo-de-Senger), du projet de rénovation du parc Gourgas (écoles de Cité-Jonction et Plantaporrêts) et de l'investissement prévu pour rénover l'école de Pâquis-Centre, **la Ville de Genève renforcera sa politique d'entretien et de rénovation dans les quartiers du REP, ceci en fonction des budgets disponibles. Les deux parties conviennent que le Canton fasse de même pour le patrimoine qu'il maîtrise et qu'il utilise tous les moyens légaux de sa compétence pour inciter les propriétaires privés, dans les cas où un problème de sécurité et de salubrité se pose, à entretenir leurs immeubles, en particulier dans le quartier des Pâquis.**

Le logement

Considérant que la part des logements sociaux dans le Canton a fortement diminué ces vingt dernières années que cet état de fait touche de plein fouet les personnes aux plus bas revenus et les populations précarisées, qui résident notamment dans

les quartiers concernés par le REP, les parties conviennent, dans le cadre légal applicable, de favoriser la réalisation de logements sociaux, tout en garantissant une mixité sociale.

La Ville de Genève dispose d'un patrimoine important de près de 5.400 logements gérés par la Gérance immobilière municipale (GIM). Le Département des finances et du logement s'est donné pour mission d'une part de mettre en œuvre la politique du logement social de la Ville de Genève et, d'autre part, d'assurer la gestion et l'entretien du patrimoine bâti que constitue ce parc locatif.

Il s'agit donc d'attribuer ces appartements aux personnes et aux familles qui ne trouvent pas à se loger dans le marché libre. La politique sociale du logement de la Ville de Genève entend aussi répondre à d'autres défis en développant des projets destinés aux populations les plus vulnérables telles que les familles monoparentales, les femmes et enfants victimes de violence, les jeunes en situation précaire.

La GIM tient également à ce que ses concierges et gérants d'immeubles favorisent le lien social en s'intégrant au réseau constitué par l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices qui oeuvrent dans l'action de terrain des quartiers, notamment le personnel des Unités d'action communautaire. Par l'intermédiaire des concierges et des gérant-e-s d'immeubles, la GIM souhaite jouer un rôle de veilleuse sociale auprès des personnes fragilisées. En attribuant de manière ciblée ses arcades commerciales et ses établissements publics, la Ville de Genève veut privilégier des projets qui renforcent la convivialité et la création de liens.

Ces objectifs seront particulièrement soutenus dans les quartiers concernés par le REP.

La politique familiale

Expression du rapport de solidarité entre la société et les familles, la politique familiale requiert une attention constante des deux parties. Dans le contexte du REP, cette préoccupation revêt une importance primordiale.

La Ville de Genève a initié diverses actions d'aide à la parentalité et de soutien aux familles. Dans le respect de la législation fédérale et cantonale, elle travaille à les renforcer, notamment par le versement d'allocations municipales ponctuelles à des bénéficiaires identifiés comme particulièrement fragiles.

Le soutien aux familles est aussi à considérer comme un moyen de pallier le vieillissement de la population. Les prévisions démographiques sont particulièrement alarmantes pour la Ville de Genève et montrent que l'augmentation de l'espérance de vie conjugée au faible taux de fécondité constitue le creuset d'une population vieillissante mettant en péril la dynamique et l'équilibre harmonieux de la cohabitation intergénérationnelle.

Au nombre des initiatives à prendre, les deux parties conviennent de créer une permanence d'écoute et d'orientation pour les parents, dans chaque école du REP.

L'élargissement de l'offre d'accueil pour les enfants en âge préscolaire est un des piliers de la politique familiale, d'intégration et de socialisation pour lequel la Ville de Genève s'est engagée depuis plusieurs années. Les projets de nouvelles crèches aux Pâquis, à Plainpalais, aux Charmilles et à la Jonction sont une priorité municipale et s'adressent aux familles concernées par le REP. Les deux parties s'engagent à poursuivre cette politique d'accueil de la petite enfance, plus particulièrement dans les quartiers du REP.

La sécurité sur le chemin de l'école

La Ville de Genève met en place et développe des dispositifs apportant plus de sécurité aux enfants qui se déplacent seuls pour se rendre à l'école. A ce titre, elle a développé une expérience pilote de « permis piétons » dans le quartier de la Jonction (établissement du REP Cité-Jonction/Plantaporrêts). Il s'agit d'un parcours balisé assorti de mesures telles que déplacement de passages piétons, allongement des feux piétons et marquages, ainsi que l'adaptation du dispositif de la patrouille scolaire.

De façon générale, la mission de la patrouille scolaire est envisagée d'une manière souple et appropriée aux situations urbaines, y compris dans la zone de rencontre de l'établissement du REP Pâquis-Centre, là où, théoriquement, les piétons sont prioritaires et n'auraient pas à bénéficier de mesures spécifiques d'accompagnement.

Moment particulièrement propice, la rentrée scolaire offre l'occasion au Canton et à la Ville de Genève de mener une campagne de prévention en incitant les automobilistes à redoubler de prudence aux abords des écoles.

Les deux parties s'engagent à soutenir les mesures de sécurisation du chemin de l'écolier en renforçant la coordination des services cantonaux et municipaux dans ce domaine et en apportant leur soutien au développement des Pédibus.

La sécurité des espaces publics

Tout en affirmant, de part et d'autre, leur volonté de maintenir la vocation d'espaces publics des préaux et d'en faire des lieux de vie ouverts sur les quartiers, les deux parties reconnaissent la nécessité de veiller à la sécurité de ces espaces.

La Ville de Genève a inscrit la surveillance des préaux, ainsi que des entrées et sorties de classes dans le champ d'activité du corps de police municipale (ASM). Les ASM travaillent en collaboration avec les îlotiers et les îlotières de la gendarmerie, les travailleurs sociaux et les travailleuses sociales hors murs et participent activement à la vie du quartier. Ils sont présents si nécessaire dans les réunions de parents d'élèves et dans les conseils d'établissement en fonction des sujets traités.

La collaboration des ASM avec les îlotiers et les îlotières de la gendarmerie est un maillon fort de la chaîne d'attention bienveillante qui doit se nouer autour des sites scolaires.

Conscients que la demande de la population se situe clairement vers davantage de proximité des services publics, les deux parties ont la volonté de renforcer et de développer le travail d'îlotage et de prévention dans les quartiers.

La santé

De manière générale, la Ville de Genève collabore étroitement avec le service de santé de la jeunesse (SSJ) du DIP et répond à ses demandes pour toutes les questions touchant à la sécurité et à la santé des élèves. La Ville de Genève favorise l'installation des cabinets dentaires de la clinique dentaire de la jeunesse dans ses bâtiments scolaires et, en plus du travail effectué dans ce domaine pour toutes les écoles, le DIP organise des interventions ciblées de contrôle et de soins dentaires dans les établissements du REP.

Par le biais des restaurants scolaires, la Ville de Genève développe une politique de qualité, sécurité et diversité alimentaires. Elle prend l'initiative d'organiser des ateliers pour sensibiliser les enfants au goût et veille à ce que les locaux qui accueillent les enfants pour le repas de midi soient confortables tant en ce qui concerne l'espace à disposition qu'au niveau de l'isolation phonique.

L'engagement de la Ville de Genève se traduit par une collaboration avec le Groupement pour l'animation parascolaire (GIAP), les directions d'établissement et le SSJ pour organiser des ateliers d'éducation nutritionnelle dans le cadre des activités parascolaires.

La scolarité

Les parties s'engagent à mettre à disposition des établissements scolaires des conditions favorisant la réussite scolaire. Le Canton engage un éducateur social ou une éducatrice sociale dans chaque établissement du REP et assure un taux d'encadrement des élèves très favorable.

Le Canton, et plus particulièrement le DIP, prend des mesures pour intensifier les liens entre les différents niveaux scolaires et pour faciliter le passage d'une étape de vie à l'autre : présentation des écoles enfantines pour les enfants de 3-4 ans fréquentant les institutions de la petite enfance, présentation du CO pour les élèves de sixième primaire. La Ville de Genève soutient les associations de parents d'élèves tant au niveau de l'école primaire qu'au niveau du CO et prend une part active aux conseils d'établissement, en particulier dans le REP.

L'intégration

La notion d'intégration correspond à la vision d'une ville sociale qui accueille une variété de personnes et de groupes et leur offre la liberté de réaliser des projets de vie différents, tout en adhérant à un cadre de valeurs rassembleur permettant de « vivre ensemble ».

Avec l'intervention des unités d'action communautaires (UAC) et du service des écoles et institutions pour l'enfance, la Ville de Genève développe des projets favorisant l'intégration et les relations avec les familles dans les quartiers populaires, en priorité ceux concernés par le REP. Ces projets sont conduits en collaboration avec la direction, ainsi que l'éducateur ou l'éducatrice des établissements et coordonnés avec les activités offertes par le Service des loisirs de l'Office de la jeunesse du DIP. Cette offre complète l'accueil parascolaire organisé par le GIAP, institution aujourd'hui financée à raison de 90% par les communes.

Dans ce domaine, **les deux parties s'engagent** à rendre accessibles aux élèves les activités proposées en dehors de l'horaire scolaire en recherchant des synergies et des collaborations entre le corps enseignant, le personnel qui encadre les enfants et les associations sportives, culturelles et de loisirs. Le Canton assure la mise en œuvre des dispositions du concordat HarmoS concernant l'organisation de la journée scolaire.

L'engagement du Canton à encourager le renforcement et la diversification des activités para et périscolaires, notamment lorsqu'elles favorisent l'intégration, porte sur :

- **une participation financière à l'encadrement des enfants lorsque des activités spécifiques sont proposées dans les établissements du REP ;**
- **l'information des directions d'établissement, du corps enseignant, du personnel éducateur rattaché aux établissements et des familles de l'offre à disposition ;**
- **l'utilisation parcimonieuse des locaux scolaires, afin de maintenir des surfaces disponibles pour les activités para et périscolaires.**

L'accès à la culture pour toutes et tous

Afin de faciliter l'accès à la culture des jeunes et de favoriser un véritable parcours culturel de l'élève, le département de la culture de la Ville de Genève subventionne depuis de nombreuses années – conjointement avec le département de l'instruction publique – les tarifs jeune public proposés par les institutions ou associations culturelles.

La Ville de Genève propose également la carte 20 ans/20 francs à l'intention des jeunes de 0 à 20 ans. Vendue 20 francs, la carte offre des réductions

supplémentaires au tarif jeune. Les bénéficiaires peuvent également recevoir une lettre d'information électronique mensuelle, les incitant à la découverte culturelle.

Les deux parties s'engagent à poursuivre leurs efforts afin d'offrir à tous les élèves, y compris ceux du REP, un accès facilité à la culture. Le Service cantonal de la culture veille dans son plan Ecole-culture à promouvoir les actions de la Ville de Genève, comme par exemple, le programme « Ecoles et Musées ». Les deux parties s'assurent de mettre en contact les intervenants et intervenantes oeuvrant respectivement dans les écoles et les musées.

Leur action, de part et d'autre, doit être coordonnée en vue du développement de projets d'éveil culturel et d'éducation destinés tant aux élèves qu'aux familles.

La collaboration initiée pour élaborer les supports pédagogiques et de communication développés pour et par les élèves et le corps enseignant doit se poursuivre. Cet objectif vaut aussi pour le cadre para et périscolaire au sein duquel les collaborations entre les animateurs, les animatrices, les médiateurs et les médiatrices des musées doivent être facilitées et renforcées.

Afin de favoriser l'accès à la lecture, et par là, la maîtrise de la langue française, la Ville de Genève organise de nombreuses animations dans les bibliothèques municipales. Elle offre également, par l'intermédiaire du service des écoles et institutions pour l'enfance, un livre à chaque élève scolarisé dans une école infantine et primaire à la fin de l'année scolaire. Tous les espaces jeunesse des bibliothèques municipales proposent des visites au corps enseignant.

Toutes les actions des bibliothèques de la Ville de Genève sont gratuites et ont pour but de permettre à chaque enfant d'être en contact avec le livre, la lecture, la culture. **Service public de proximité dans les quartiers, les bibliothèques sont des partenaires importants du REP.**

Les ludothèques font aussi partie de ce dispositif d'accès à la culture. En entrant dans une démarche de professionnalisation de ces structures, la Ville de Genève leur donne les moyens d'exercer une action pédagogique et d'intégration.

Les deux parties s'engagent à définir et à financer conjointement un programme d'actions ciblé sur les établissements du REP pour promouvoir l'accès à la culture.

Des transports publics pour les classes

Les deux parties et les TPG engageront une concertation sur la possibilité de développer une offre pour le transport des classes enfantines et primaires, ceci en vue de favoriser l'accès de ces dernières aux activités sportives, culturelles et de loisirs proposées en ville et dans les communes.

La politique de la jeunesse et du sport

La politique de la jeunesse, dans le contexte du REP, doit être envisagée sous deux angles :

- l'action sociale, notamment celle qui vise à insérer les jeunes les plus fragiles ;
- l'offre en matière d'activités sportives et d'animation socio-culturelle, dans le cadre scolaire et parascolaire, en particulier durant les vacances et les week-ends.

Dans les quartiers concernés par le REP, une attention particulière doit être portée à l'insertion des jeunes. Très présents dans les espaces publics, et notamment dans les préaux des écoles primaires, ceux-ci sont souvent perçus comme des auteurs de troubles. Les deux parties ont un certain nombre de défis à relever pour faciliter l'insertion scolaire et professionnelle des jeunes en rupture, valoriser l'image des jeunes et favoriser le développement d'infrastructures de loisirs à leur intention. La Ville de Genève entend créer une Antenne d'insertion destinée à une population de 15 à 25 ans en collaboration avec les structures existantes, qu'elles soient cantonales ou associatives.

Plus globalement, la Ville de Genève s'engage à promouvoir une politique de la jeunesse exigeante. Face aux aspirations multiples et changeantes des jeunes, elle désire que cette prise en compte s'inscrive dans une réflexion globale et une démarche durable. C'est pour cela que la Délégation à la Jeunesse (DEJ) a été créée.

De la mission actuelle de la DEJ, il faut souligner ici l'essentiel : faciliter l'intégration des jeunes, leur permettre d'occuper une place dans la cité au même titre que tous les autres groupes de population. Pour cela, la DEJ soutient de nombreux projets clairement inscrits dans la politique de prévention sociale de la Ville de Genève en collaboration avec le groupe interinstitutionnel de réinsertion des jeunes exclus.

La DEJ est aussi le partenaire privilégié des maisons de quartier en charge de l'animation socio-culturelle et de l'action socio-éducative. Compte tenu du contexte budgétaire difficile de la Fondation pour l'animation socio-culturelle (FASe) et dans la mesure où la modification programmée de l'horaire scolaire ne sera pas sans conséquence sur l'organisation des familles, le champ d'action et les missions des maisons de quartier, ainsi que leur articulation avec le GIAP, doivent être redéfinis.

Dans ce domaine, la Ville de Genève s'engage à soutenir le Canton dans sa volonté de rechercher une meilleure cohérence dans l'action éducative, ceci dans le cadre de l'élaboration des contrats de prestations entre l'Etat et la FASe, entre la FASe et la Ville de Genève et entre la Ville de Genève et les maisons de quartier.

Le sport est une activité importante qu'il s'agisse de loisir ou d'activité scolaire. Il implique non seulement une activité physique mais aussi une participation en groupe. En raison de la grande diversité des pratiques sportives, il offre différentes formes et possibilités d'intégration. Si les sports encadrés par des clubs permettent

aux jeunes d'entrer dans la vie associative, il faut également reconnaître leur besoin d'activités sportives plus spontanées, comme les sports urbains, par exemple.

Dans ce domaine, il importe que la volonté des deux parties s'inscrive clairement dans l'encouragement des jeunes à la pratique sportive dans le cadre scolaire et parascolaire et dans le développement d'une offre pour les périodes de vacances et les week-ends.

Il convient en effet que les parties unissent leurs efforts pour favoriser le sport en tant qu'outil de dialogue interculturel et de mixité sociale.

La prise d'initiatives conjointes par le service des écoles et institutions pour l'enfance et le service des sports de la Ville de Genève, en collaboration avec les directeurs et les directrices et avec le personnel éducateur des établissements est donc à soutenir par les parties.

L'engagement des deux parties à favoriser la politique de la jeunesse se traduit par :

- **La participation des services de l'Etat, notamment le service de santé de la jeunesse, le service médico-pédagogique, le service de protection des mineurs et le service des loisirs de la jeunesse, aux réseaux de proximité dans les quartiers.** Le récent protocole de collaboration entre la Police genevoise, la FASE et la DEJ est un bon exemple de partenariat propice à favoriser une politique commune et cohérente en matière d'intégration et de prévention ;
- **La coordination des actions spécifiquement orientées sur l'insertion des jeunes en rupture sur le territoire de la Ville de Genève ;**
- **L'encouragement du corps enseignant et du personnel éducateur à collaborer avec l'équipe de travail social hors murs, les maisons de quartier et le réseau associatif ;**
- **Les moyens mis en œuvre par le DIP pour informer les directions d'établissement, le corps enseignant, le personnel éducateur rattaché aux établissements et les familles de l'offre d'activités à disposition ;**
- **La volonté commune de favoriser la pratique sportive dans les établissements scolaires du REP, dans le cadre parascolaire et dans les quartiers ;**
- **La mise en œuvre de programmes d'activités sportives et d'animation durant les périodes de vacances scolaires et les week-ends.**

Le développement de la démocratie participative et de la citoyenneté

Les budgets participatifs, initiés par la Ville de Genève en 2001, constituent une possibilité offerte aux écoles qui le souhaitent d'entrer dans une démarche de réflexion collective sur l'amélioration des conditions de vie dans l'école. Ce budget est alloué aux écoles pour des projets améliorant le confort, l'esthétique et la convivialité dans et autour de l'école. Il est piloté par le Conseil d'établissement et supervisé par le service des écoles et institutions pour l'enfance de la Ville de Genève.

La Ville de Genève accorde la priorité aux établissements du REP pour attribuer les budgets participatifs.

* * *

Le partenariat Canton – Ville autour du REP

En conclusion, les deux parties déclarent engager un partenariat visant à favoriser un ensemble d'actions s'inscrivant dans les objectifs énumérés dans la présente déclaration. Il s'agit pour les deux parties d'unir leur volonté et leurs compétences pour agir sur les facteurs de désintégration sociale et de fragilisation de certaines catégories de la population, ceci particulièrement dans les quartiers de la Ville de Genève concernés par le REP. Ce partenariat se traduit par :

- Des politiques convergentes en matière de cadre de vie, de logement, de sécurité sur le chemin de l'école, de sécurité des espaces publics, de santé, d'intégration, d'accès à la culture, de jeunesse, de sport, de démocratie participative et de citoyenneté ;
- Des collaborations formalisées entre les services du Canton et de la Ville de Genève qui interviennent dans ces différents domaines ;
- Des financements partagés des actions spécifiques menées dans la logique du REP.

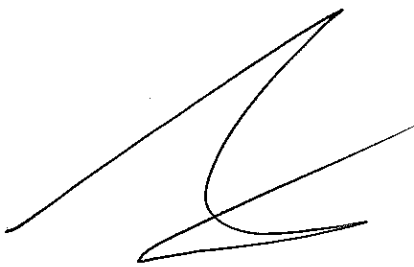
La mise en œuvre

La mise en œuvre du partenariat ainsi convenu sera confiée par le Conseil d'Etat et le Conseil administratif de la Ville de Genève au groupe de travail composé de représentants de l'Etat et des communes concernées par le REP, groupe institué en septembre 2008 et chargé d'établir le programme des actions à entreprendre, de veiller à leur mise en œuvre sur le terrain et d'en faciliter la réalisation.

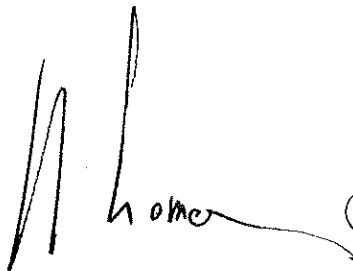
Un rapport annuel sera transmis par ce groupe au Conseil d'Etat et au Conseil administratif de la Ville de Genève.

Date : Genève, le 1^{er} avril 2009

Pour le Conseil d'Etat :



Laurent Moutinot
Conseiller d'Etat
Département
des Institutions

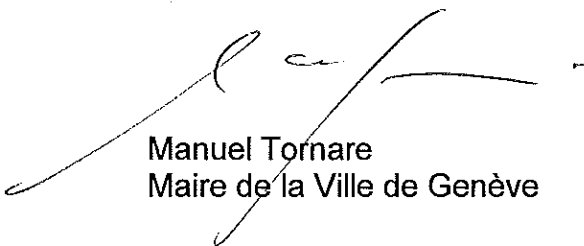


Robert Cramer
Conseiller d'Etat
Département
du Territoire



Charles Beer
Conseiller d'Etat
Département de
l'Instruction publique

Pour le Conseil administratif de la Ville de Genève :



Manuel Tornare
Maire de la Ville de Genève



Rémy Pagani
Vice-président